



Accusé de recel , pas au courant que l'objet était voler

Par **Azertyuiojdj**, le **28/11/2016** à **19:20**

[smile3]Bonsoir , un amie m'a confier des enceintes qui hélas était voler , je ne savais pas qu'elle était voler du coup je lui ai demander de m'en prêter , hélas j'ai fait tomber cette enceinte dans un lac sans faire exprès mais il m'en rester une enceinte. Mon amie m'a contactée et ma dit qu'il a eu des problèmes avec les gendarmes car il en a voler plusieurs et il ma demander de lui rendre les enceintes donc je lui en ai rendue une et l'autre malheureusement je l'ai fait tomber à l'eau. Les gendarmes m'accuse de recel alors que je ne savais pas qu'elle était voler , dès que j'ai que j'ai sue quelle était voler je lui ai rendue celle qui me rester donc je vais être convoquer j'ai 17 ans , je stress et j'ai peur car je ne savais pas qu'elle était voler et comme il en manque une l'appel celle que j'ai fait tomber dans le lac je sais pas , quelle sanction vais je avoir , vont il me croire , vais je avoir un casier judiciaire alors que je suis innocent ?

Par **Visiteur**, le **28/11/2016** à **20:40**

Bsr,
Cet ami ou cette amie est bien peu recommandable.
Si vous n'aviez vraiment aucun doute et que le juge vous croit, une inscription au casier est peu probable mais vous aurez intérêt à rester nickel après cela, car cela restera quand même dans votre passé judiciaire.

Par **wolfram2**, le **05/12/2016** à **19:35**

Bonsoir
Au maxi cela devrait se solder par une convocation devant un Délégué du Procureur et un rappel à la Loi. Vrai ou faux, insistez sur le fait que vous êtes de bonne foi et ignorez que ces baffles étaient volés.
Eu égard à votre âge ce sont des leçons d'orthographe qui devraient vous être imposées.
Wolfram